



DECISION N° 2023-362

Marché 2019-55 lot 03- Production du support d'informations municipales - Acte modificatif de prolongation n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

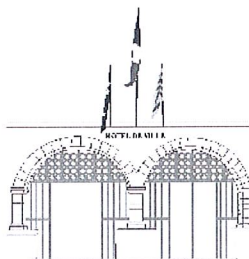
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire du 17 avril 2019 un marché relatif à la **Production du support d'informations municipales, lot 03 Distribution**, a été conclu avec le **Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant)**, (siège social : 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO, pour un montant du devis quantitatif estimatif de 47 051 € HT et un délai de distribution de 6 jours ouvrés.

Considérant que le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, reconduit par période successive de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Considérant que compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les quantités nécessaires, ce marché est dit à bons de commande en application de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 conclu sous la forme de l'accord cadre à bons de commande, sans minimum, ni maximum.

Considérant que ce contrat doit prendre fin le **25 avril 2023**.



Considérant que face à un nombre croissant de dossiers à lancer et à la nécessité de procéder à un rajustement des besoins des utilisateurs, le service achat a pris du retard sur la relance de ce marché.

Considérant que dans l'attente de la conclusion du futur accord-cadre, il est proposé de prolonger par acte modificatif le lot 02 de ce marché pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au **25 juillet 2023**.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les dispositions prévues à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 03 du marché 2019-55 avec le **Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant)**, (siège social : 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO, afin d'approuver la prolongation de la durée du lot 03 de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 juillet 2023.

ARTICLE 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

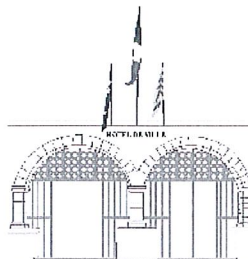
Fait à Perpignan, le **3 0 MARS 2023**

ID Télétransmission : **046-216601369-20230330-J7189-AU-J-J**

Accusé reçu le : **3 0 MARS 2023**

Affiché le : **3 0 MARS 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



ACTE MODIFICATIF DE PROLONGATION N°1 AU MARCHÉ N° 2019-55 LOT 03

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Mairie de Perpignan
BP 20931
66931 Perpignan Cedex
Correspondant : Monsieur le Maire,

Représenté par Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire, habilité, en vertu d'un arrêté du Maire de subdélégation en date du 28 juin 2021, à la signature du présent acte modificatif 1 par décision en date du **30 MARS 2023**

Titulaire du marché :

Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (co-traitant), (siège social : 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO.

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Production du support d'informations municipales

N° du marché : 2019-55

Lot : 03 Distribution

Date du marché : 17 avril 2019

Transmis en préfecture le : 17 avril 2019

Notifié le : 25 avril 2019

Préambule :

Au terme de la procédure, et lors de sa réunion en date du 14 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord cadre à bons de commande, relatif à la **Production du support d'informations municipales, lot 03 distribution**, conclu selon la procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles 25-1.1°, 67 à 68 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au **Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant)**, (siège social : 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO, pour un montant du devis quantitatif estimatif de 47 051 € HT et un délai de distribution de 6 jours ouvrés.

Le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, reconduit par période successive de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les quantités nécessaires, ce marché est dit à bons de commande en application de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 conclu sous la forme de l'accord cadre à bons de commande, sans minimum, ni maximum.

Par décision du Maire en date du 17 avril 2019, Monsieur le Maire a approuvé la procédure d'appel d'offres ouvert

susvisée et a décidé de signer le marché.

C. Objet de l'acte modificatif

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier le contrat pour le(s) motif(s) suivant(s) :

ARTICLE 1 :

Ce contrat doit prendre fin le **25 avril 2023**.

Cependant, face à un nombre croissant de dossiers à lancer et à la nécessité de procéder à un rajustement des besoins des utilisateurs (Ateliers du Centre Technique), le service achat a pris du retard sur la relance de ce marché.

Dans l'attente de la conclusion du futur accord-cadre, il est proposé de prolonger par acte modificatif le lot 03 de ce marché pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au **25 juillet 2023**.

Cet acte modificatif 1 sera conclu en vertu de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 2 :

En conséquence, il est nécessaire de conclure un acte modificatif n°1 afin d'approuver la prolongation de la durée du lot 03 du marché 2019-55 pour 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 juillet 2023.

ARTICLE 3 :

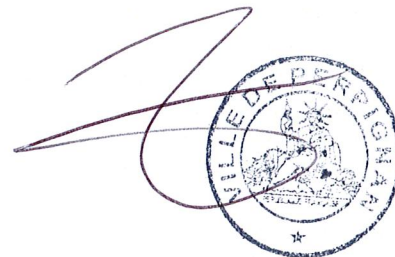
Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

A. Boutallier, le titulaire
16/03/23
Andre JORDAN

Direction Commerciale Courrier-Colis Entreprises
ZONE DE FRET EUROGARE
Aéroport de Montpellier
CS 50500
34137 MAUGUIO CEDEX

PERPIGNAN, LE 30 MARS 2023
Le représentant de l'organisme compétent
pour signer le marché,
Pour le Maire, Par subdélégation
L'Adjoint au Maire



Monsieur François DUSSAUBAT